

LES LOGOS DU RECYCLAGE



Le Point Vert

Symbole de l'eco-organisme Citéo (anciennement Eco-Emballage). Il indique que l'entreprise productrice de l'emballage s'est acquittée d'une redevance permettant le soutien de la collecte et du recyclage des emballages. Depuis le 1^{er} janvier 2017, sa présence n'est plus obligatoire sur les emballages même si les entreprises ont la possibilité de le conserver pour écouler les emballages déjà imprimés.



L'info-tri Point vert est la signalétique, proposée par Citeo, que les entreprises peuvent apposer sur leurs emballages afin de délivrer la bonne consigne de tri à leurs consommateurs.



Le ruban de Möbius

Symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. Il indique que le produit ou l'emballage est techniquement recyclable mais pas qu'il est recyclé, ni qu'il le sera.



Triman

Symbole théoriquement obligatoire sur tous les emballages et produits recyclables depuis janvier 2015. Il signifie que le produit est recyclable et qu'il doit être trié.



Tidy Man

Symbole rappelant une règle de bon sens, à savoir simplement que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique ou dans la nature.



Symbole indiquant que le déchet doit être collecté par une filière spécifique et ne doit pas être jeté dans une poubelle classique. On le trouve généralement sur les déchets électriques ou électroniques, les produits chimiques, etc.



Symboles qui précisent que l'emballage ou le produit est fabriqué avec des matières recyclées. Ils indiquent également à quel taux s'élève la matière recyclée.

LES LOGOS DU RECYCLAGE



Symbole précisant la matière qui compose les emballages en plastique (ici PET = Polyéthylène Téréphtalate). Les plus communs sont les plastiques (1 à 7) mais il en existe une trentaine.



Symbole pour le verre recyclable (bouteilles, flacons, bocaux et pots) qui indique que l'emballage est constitué de verre, matériau qui peut être recyclé.



Symbole pour l'aluminium recyclable qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé.



Symbole pour l'acier recyclable qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être recyclé



Symbole d'un Ecolabel, présent sur les matières fibreuses (papier, carton, bois...). Il assure une gestion durable des forêts.



Symbole d'un Ecolabels, présent sur les matières fibreuses (papier, carton, bois...). Il assure une gestion durable des forêts.

LES LOGOS DU RECYCLAGE



Symbole indiquant le pourcentage de matière recyclée présente dans le papier.



Symbole français indiquant que l'imprimeur respecte certaines normes environnementales (élimination conforme des déchets dangereux, non utilisation de produit toxique...).



Symbole de l'Ecolabel français géré par l'AFNOR et répondant à certains critères de l'ISO.



Symbole de l'Ecolabel européen obtenu par un produit répondant à certains critères garantissant le respect de l'environnement, de sa production à son recyclage.



Symbole de l'Eco-organisme gérant la collecte et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).



Symbole de l'organisme de reprise et de recyclage des emballages ménagers papier-carton issus des collectivités et certifiant une valorisation de l'emballage.